

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 23 juin 2022**  
**Rapporteur :**  
**Madame Laurence VIGNON**

**N° 34**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 29/06/2022  
- la transmission au contrôle de légalité le : 28/06/2022  
(accusé de réception du 28/06/2022)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Subventions aux associations culturelles - année 2022**

**Il est proposé d'attribuer des subventions aux associations culturelles pour un montant total de 23 309 €.**

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire :

1 - à verser, au titre de l'année 2022, les subventions détaillées par bénéficiaire dans le tableau ci-dessous, pour un montant total de 23 309 € :

<b>Associations</b>	<b>Objet de la subvention</b>	<b>Propositions</b>
<b>CULTURE BRETONNE</b>		
Cercle celtique Keltiad	Subvention de fonctionnement	1 959,00 €
<b>THEATRE, DANSE, CIRQUE</b>		
Balles à Fond	Subvention frais de locaux	20 000,00 €
<b>DIVERS</b>		
AZ Krouin	Subvention de fonctionnement – égalité femmes/hommes	1 350,00 €

2 - à signer l'avenant venant modifier la convention d'objectifs entre la ville de Quimper et l'association Balles à Fond.